

CONSEIL du 29 juin 2010

Etaients présents :

Parmi les membres du collège A :

M Defossez

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand, M. Bonduelle, M Hanna, M.Lutun

Parmi les personnalités extérieures :

M,Darras

Parmi les étudiants :

Collège Licence : MM Aliagas , Bajard, Maurel,Petit-Danjoux

Collège Master : MM, Manteau, Robas

Parmi les membres du collège AITOS

Mme Neveu

Melle Pouderoux

Parmi les Membres de Droit

Avaient donné pouvoir :

Mme Parrot à M.Hanna

M. Djoudi à M Bonduelle

M Yves.Gros à M.Robas

M. Jean-Marie Gros à M Darras

M Gardin à M Bonduelle

M Burg à M Darras

M Thevenot à M. Defossez

Excusés :

Invités: Melle Burdeau du SCD

Mme Li Crapi, Responsable administratif de la FDEG

Ordre du jour

1- approbation des comptes-rendus des séances du conseil des 29 avril et du 4 mai 2010

Monsieur Darras, Président du Conseil, constate que le quorum est atteint et demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent apporter des modifications aux comptes-rendus des deux conseils précédents. En l'absence d'observations, les comptes-rendus sont proposés à l'approbation des conseillers et approuvés à l'unanimité.

2- règlement d'examen et calendrier pédagogique de la licence économie-gestion

Mme Kras, enseignante à l'IAE, responsable du cycle licence, expose aux membres du conseil les spécificités du calendrier pédagogique et du règlement des examens de cette licence qui ouvre à la rentrée et qui sera co-gérée par la FDEG et l'IAE.

Cette formation se déroule sur trois années et comprend 4 parcours. Les deux premières années sont communes à l'IAE et à la FDEG, la dernière année est spécifique. Les effectifs attendus sont importants, 250 en L1, 150 en L2. Cette licence est construite sur un système de cours et de TD. Les évaluations se font selon plusieurs modalités, oral, travail en groupe, travail individuel.

Le calendrier pédagogique diffère de celui du droit en ce qui concerne les stages.

Un stage de découverte d'un mois a lieu en 1^{ère} année, une étude sectorielle à partir d'un stage de six semaines est prévue en seconde année et en troisième année le stage de huit semaines est suivi d'un rapport et d'une soutenance.

Une délibération sur les semestres pairs de chaque année a lieu fin mai et on revient sur ces délibérations en juillet après les examens de seconde session pour inclure la note de stage. Le jury de diplôme a lieu également à la même période.

La question de la délivrance des mentions est posée. Pour harmoniser les conditions d'attribution des mentions avec le règlement des examens de la FDEG, l'article 30 du règlement de la licence économie-gestion sera modifié comme suit : "les mentions sont délivrées au seul titre de la session 1. Elles peuvent être délivrées en session 2 par décision du jury."

Après discussion entre les membres du conseil, M Darras propose de passer au vote :

le calendrier et le règlement d'examens de la licence économie-gestion sont adoptés à l'unanimité.

3- Calendriers de la filière droit

Filière professionnelle :

M. Lutun Vice-Doyen en charge de l'insertion professionnelle et responsable pédagogique du deust AJ et de la licence Pro activités juridiques, présente le calendrier pédagogique 2010/2011. Ce dernier marque un décalage d'une semaine avec celui de la filière générale pour permettre, éventuellement, de réintégrer les étudiants de Licence qui se seraient mal orientés. Le calendrier de la licence professionnelle par apprentissage est particulier, car les cours seront concentrés sur deux jours pour permettre aux étudiants d'être en entreprise le reste de la semaine.

Filière générale :

Le calendrier qui avait été élaboré et retravaillé en conseil du 8 avril dernier est proposé également à l'approbation des membres du conseil. La pré-rentrée est fixée au 30 août matin en licence et l'après-midi en master 1. le début des cours a lieu le 30/8 après-midi en licence et dès le 31/8 en master 1.

En master 2 le calendrier est dérogatoire, les cours débutent le 27/9 jusqu'à la fin mars, sauf pour le master 2 droit de l'immobilier dont la formation se déroule en alternance.

Les calendriers pédagogiques de la filière générale et de la filière professionnelle 2010/2011 sont adoptés à l'unanimité.

4-maquettes licence et master droit

Licence

Monsieur Bonduelle, Doyen de la FDEG présente la nouvelle structure des maquettes de licence.

Les unités d'enseignement (UE) majeures (6 ects) mineures (4 ects) et complémentaires (2ects) ont remplacé les anciennes dénominations d'ossature et de différenciation.

Les crédits ou ECTS sont affectés à l'UE et pas aux matières qui la constituent. Ces matières sont dotées de coefficients. Les crédits obtenus valent pour l'ensemble de l'UE.

Les UE sont capitalisables dès lors qu'elles sont obtenues.

La note attribuée à un élément constitutif d'une UE non obtenue, peut être conservée 4 ans lorsqu'elle est supérieure ou égale à 10/20. Ce délai est celui du contrat quadriennal. Il y aura un traitement individuel de chaque situation si les maquettes changent en dernière année du contrat.

En ce qui concerne les maquettes de licence, un module transversal au choix et une seconde langue vivante figurent dans l'unité complémentaire de chaque semestre pair de chacune des années.

Deux matières de Master 1 sont transférées en L3: procédure civile en UE majeure 3 et procédure pénale en UE complémentaire 1 du semestre 5. Les étudiants de Master 1 qui en 2010/2011 n'étudieront plus ces matières en master pourront les choisir à titre exceptionnel en semestre 7 et les valider dans leur cursus de master 1 au titre des enseignements au choix des UE mineures et complémentaires.

Le parcours droit langues qui comptait 10 ects est maintenant évalué sur quatre ects en L1, six en L2 et huit en L3

Les étudiants en droit langues auront un plus grand choix d'options parmi les matières juridiques et pourront également étudier une seconde langue.

Master 1

En master, la maquette a également subi des transformations de structure et on distingue des unités majeures mineures et complémentaires.

Des matières nouvelles ont été introduites : criminologie au semestre 7, droit des transports, droit de la responsabilité de la puissance publique au semestre 8 en remplacement du droit de l'aménagement du territoire.

La méthodologie du grand oral et la note de synthèse seront réalisées en pleine coopération avec l'IPAG

Master 2

Une unité transversale commune aux quatre parcours de M2 a été créée qui regroupe la langue vivante au choix et un séminaire d'initiation à la recherche.

L'intitulé du parcours droit privé des contrats internationaux (DPCI) s'est transformé en droit des affaires internationales et des transports. Ce parcours comporte en outre dans l'unité transversale une seconde langue au choix. Trois nouveaux cours apparaissent : contrats de transport et responsabilité du transporteur, politique des transports de l'UE, entreprise de transport. Le cours de droit social international change d'intitulé et devient mobilité internationale des travailleurs. Le droit de la vente internationale est supprimé ainsi que le droit communautaire de la concurrence commun au parcours Contrats Publics. Les cours communs avec l'IAE disparaissent également.

La maquette du parcours contrats publics a également été réaménagée : deux cours ont été remplacés par deux nouveaux enseignements : contrat et fonction publique et commande publique et droit de l'union européenne.

En parcours justice et médiation on renforce la médiation 36h au lieu de 30 et on introduit le cours de procédures d'insolvabilité commun avec le parcours du droit de l'immobilier. L'enseignement de criminologie est déplacé en master

le master 2 parcours développement local et économie solidaire change d'intitulé et devient un parcours au sein des masters de l'IAE intitulé développement local entrepreneuriat et économie solidaire (DLEES).

5-Règlement d'examen droit :

En licence, :

il a d'abord été procédé à des actualisations de certains articles compte tenu de la nouvelle structuration des maquettes et des possibilités de capitalisation des matières au sein des UE.

Il est précisé à la question d'un étudiant concernant la présence obligatoire au CRL que les 5h requises par semestre ne sont obligatoires que pour la langue choisie à titre principal.

L'article 13 a été modifié et prévoit qu'en cas de substitution d'un écrit à un oral, la durée de l'épreuve sera fixée à 1h30 au lieu d'1h.

L'alinéa 3 de l'article 21 du règlement licence est modifié comme suit : " pour les langues et les matières qui ne comportent que du contrôle continu, une épreuve orale sera organisée pour la deuxième session."

En Master 1 :

L'article 20 a été modifié s'agissant de l'unité d'expérience professionnelle qui remplacera 2 UE mineures et fera l'objet d'une soutenance unique. La non soutenance entrainera l'ajournement à la 1^{ère} session.

L'article 22 a été modifié pour permettre aux étudiants ajournés à la première session ou qui redoublent, de renoncer à des éléments ou à des unités acquises, dans les huit jours qui suivent l'affichage ou l'inscription pédagogique.

En Master 2 :

L'article 34 précise que les semestres sont indépendants et ne se compensent pas, sauf décision souveraine du jury eu égard au dossier et aux résultats du candidat. L'article 35 mentionne que la soutenance de mémoire est unique à l'instar de l'article 20 du master 1. Enfin, l'article 36 précise que les notes à l'intérieur de chaque semestre de M2 sont intégralement compensables.

Monsieur Darras président du conseil propose de soumettre au vote du conseil ces différentes modifications :

Les maquettes licence et master droit ainsi que les règlements d'examens y afférent sont approuvés à l'unanimité.

6 Questions diverses

Portail du parking

La question de la réparation du portail est soulevée. En principe ce problème sera résolu à la rentrée dès que les nouveaux badges seront distribués

Relations avec la BU

Un étudiant relève que la BU n'a pas connaissance des plans de cours par matière en début de semestre. Une collaboration entre les enseignants et la BU permettrait de faciliter le choix des ouvrages et d'anticiper les achats.

Etudiants handicapés

Un étudiant demande si les conditions d'accueil des étudiants handicapés sont prévues notamment en ce qui concerne les modalités d'examens. M.Bonduelle répond qu'une étudiante non voyante sera sans doute admise en Licence 1 à la rentrée et que cette question est suivie par la scolarité et l'administration de la FDEG. Le CRDP sera sollicité pour la traduction des sujets d'examens et une assistance sera mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.